

Procès verbal

Affiché le

Le mercredi 07 janvier 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de ISABELLE CHAPUILLIOT.

Secrétaire de la séance : Matthieu GACON

Présents : ISABELLE CHAPUILLIOT, Lucie POINSOT, Sylvain COUDEREAU, Myriam CHAOUNI, Rasa COUDIN, Guillaume DAVID, Céline FAVIER, Matthieu GACON, Ophélie HERUBEL, Joël SAUVRY

Représentés :

Absents et excusés : Victor DONCHE GAY

Ordre du jour :

- DELIBERATION autorisant Mme la Maire à signer les notifications aux entreprises retenues pour les travaux de rénovation du bâtiment communal
- DELIBERATION portant sur le choix du crédit retenu pour le financement des travaux de rénovation du bâtiment communal
- DELIBERATION portant sur la mise en place de la gestion différenciées des espaces verts en partenariat avec le service biodiversité de la Communauté de Communes.
- DELIBERATION attribuant la subvention au CCAS
- POINT sur les travaux de la mairie
- Dernière minute
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

AUTORISATION DE SIGNER LES NOTIFICATIONS AUX ENTREPRISES RETENUES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT COMMUNAL (N° DE_001_2026)

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que le délai légal entre la notification aux entreprises non retenues et celles retenues est atteint.

Elle informe l'Assemblée que le recours engagé par l'entreprise SONELEC à l'encontre de la collectivité portant sur le choix d'attribution du lot 14 est passé devant le tribunal administratif de Dijon le 31 décembre 2025. Le 2 janvier 2026, le tribunal a débouté l'entreprise SONELEC de sa demande. Cette dernière doit verser une indemnité pour un montant de 500€ au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative, à la commune et à l'entreprise RD ELECTRICITE retenue pour le marché du lot 14.

Le Conseil Municipal peut donc désormais valider l'attribution des 14 lots concernant les travaux de rénovation du bâtiment communal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** les lots selon le tableau suivant :

LOT CONCERNE	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT en € HT
01 - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	MORIZOT TP	71 904,27
02 - DESAMANTAGE - DEPLOMBAGE	VALGO	36 000,00
03 - DEMOLITIONS - GROS OEUVRE	AC BATIMENT	214 653,87
04 - CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	STYL RENOV CONSTRUCTION	83 301,74
05 - ETANCHEITE	RDV ETANCHEITE	15 000,00
06 - ENDUITS DE FACADE	I.P.R.F	27 045,00
07 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS-ALU	BOUDIER SAS	195 685,42
08a - CHARPENTE METALLIQUE	ERTCM INDUSTRIES	34 000,00
08b - METALLERIE	INOVACIER	53 267,40
09 - MENUISERIES INT BOIS	MENUISERIE ROGER	91 500,00
10 - PLATRERIE - PLAFONDS - PEINTURE	SDP	203 016,95
11 - REVETEMENTS SOLS - FAIENCE	SIA REVETEMENTS	63 277,12
12 - PLATEFORME ELEVATRICE	SAS ERMHES	28 937,65
13 - CVC - PB	ITGC	170 421,11
14 - ELECTRICITE - PHOTOVOLTAIQUE	RD ELECTRICITE	121 439,42

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document en ce sens.

Délibération : adoptée

MISE EN PLACE DE LA GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE BIODIVERSITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (N° DE_003_2026)

Madame la Maire informe le Conseil Municipal d'une rencontre avec Monsieur Julien CHARLES, Responsable du service Biodiversité et développement durable, animateur Natura 2000 de la Communauté de Communes. Ce dernier a expliqué le fonctionnement de "la gestion différenciée des espaces verts". Ce principe a été testé dans deux communes, ce qui a permis la création d'un "kit" complet, prêt à être déployé dans les communes souhaitant en bénéficier.

Il s'agit d'une méthode de travail conçue pour s'adapter aux spécificités de chaque commune, des attentes des élus et de leurs objectifs.

Le "guide méthodologique à l'attention des élus" a été présenté à l'Assemblée. (annexe)

Après débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de mettre en place cette gestion des espaces verts sur l'ensemble du territoire de la commune
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens.

Délibération : adoptée

CHOIX DU CREDIT RETENU POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT COMMUNAL (N° DE_002_2026)

Tous les renseignements n'étant pas pu être communiqués par les banques, la délibération portant sur le choix de la banque retenue pour le financement des travaux de rénovation du bâtiment communal est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Délibération : ajournée

SUBVENTION AU CCAS (N° DE_004_2026)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer la somme de 4 500,00€ au CCAS au titre de la subvention 2026
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Délibération : adoptée

POINT sur les travaux du bâtiment communal

Madame la Maire indique que le déménagement est toujours en cours. Arnaud et Marie-Jo ont participé activement, Madame la Maire les remercie pour leur investissement.

Il restera les deux greniers et le stockage à côté de la chaufferie. Rendez-vous est pris samedi 10 janvier 2026 à 8h30.

Le tableau des Maires a été démonté. Il sera stocké dans le magasin. Un devis sera demandé à l'entreprise "Vigoureux" de Nuits-Saint-Georges afin de compléter la liste des Maires et des Adjoints et les dates avant sa réinstallation dans la mairie rénovée.

QUESTIONS DIVERSES :

Voeux 2026 : La date est fixée au 30 janvier 2026 à 19h00. Un point est fait sur l'organisation.

Madame CHAOUNI Myriam informe l'Assemblée de la demande de Madame FAVIER Céline, locataire de la commune. Le Conseil Municipal en a pris acte. Il est rappelé également que pour des raisons de sécurité et afin qu'aucune demande ne soit oubliée, tout courrier doit être adressé sur le mail de la mairie : mairie.villers-la-faye@orange.fr.

ISABELLE CHAPUILLIOT
Président de séance

Matthieu GACON
Secrétaire de séance